

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 OCTOBRE 2012  
BAZOCHES

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*

*Présents : 17*

*Excusés : 8*

Date d'envoi de la convocation : 23 octobre 2012

**LE 31 OCTOBRE 2012, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A BAZOCHES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCAION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 31 OCTOBRE 2012.**

Membres présents :

Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD (Brassy), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Patrice COLOMB (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU, Gloria DROUIN (St André en Morvan), Michel NICOT, Christian OPIOLA (St Martin du Puy)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT (LORMES) , Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Bernard PLEUTIN (Empury), Maurice THEVENIN, THEVENIN Maurice, Alban BOURGEOT (Pouques Lormes), Christian PAUL (LORMES), Sylvie SACANVILLE (BRASSY)

Procurations : Daniel GRANGER à Gloria DROUIN, Jean Pierre LACROIX à Fabien BAZIN, PLEUTIN Bernard à Patrice COLOMB

**ORDRE DU JOUR :**

- Point d'information sur les différents projets d'investissement (extension du télécentre, création du hangar communautaire, galerie numérique, voirie communautaire)
- SPANC: lancement du marché de travaux et suites à venir
- Information sur les ordures ménagères: test sur le ramassage des ordures, nouvel ambassadeur du tri, résultat du marché sur les cartes de déchetterie
- Questions diverses

**1/ Point d'information sur les différents projets d'investissement (extension du télécentre, création du hangar communautaire, galerie numérique, voirie communautaire)**

**PROJET : EXTENSION DU TELECENTRE**

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses HT		Recettes	Montant	%
Travaux + Maitrise d'œuvre	382 566 €	DETR	76 513 €	19%
Inv matériel	10 763 €	FEDER	196 665 €	50%
		Contrat de pays FNADT	30 000 €	8%
		Autofinancement	90 152 €	23%
<b>Total</b>	<b>393 329 €</b>	<b>Total</b>	<b>393 329 €</b>	<b>100%</b>

**ETAT DES DEMANDES DE FINANCEMENT ET CONTACTS :**

**DETR :**

**76 513 (20%) OBTENUS**

Accusé de réception complet du dossier : 22/04/2011

Arrêté d'attribution : 01 juillet 2011 (**attention commencer les travaux avant : 01 juillet 2013**)

**FEDER :**

**196 655 (50%) OBTENUS**

Accusé de réception dossier complet : 08.10.10

Arrêté d'attribution : Sera transmis dès lors que le contrôle sera réalisé sur toutes les pièces du marché (maitrise d'œuvre + travaux). **Lettre d'engagement datée du 19 juillet 2012**

**CONTRAT DE PAYS FNADT :**

**30 000 (8%) OBTENUS**

Accusé de réception dossier complet : 11.10.2011

Arrêté d'attribution : 15.12.2011 (**attention commencer les travaux avant : 15 décembre 2013**)

**ETAT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :**

Marché public de maitrise d'œuvre lancé le 30. Juillet 2012

Date limite de réception des offres : 21 septembre 2011

Ouverture des plis prévue : 26 septembre 2012

Montant des travaux retenu pour la maitrise d'œuvre : **327 000 €**

**Marché de maitrise d'œuvre attribué le 26.09.2012 à l'entreprise CORREIA pour un montant de 32 240 € HT soit 12 % du montant estimé des travaux**

**ETAT DES TRAVAUX :**

PC obtenu le : 23 septembre 2011 n° 058 145 11 C0002

**PROJET : ZONE D'ACTIVITE**

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses		Recettes		
atelier menuiserie	212 321 €	DETR	141 316 €	20%
atelier bois de chauffage	292 428 €	CRB	141 316 €	20%
parties communes	201 832 €	CG	70 658 €	10%
		Autofinancement	353 290 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>706 580 €</b>		<b>706 580 €</b>	<b>100%</b>

**ETAT DES DEMANDES DE FINANCEMENT ET CONTACTS :**

**DETR :**

**141 316 (20%) OBTENUS**

Accusé de réception complet du dossier : 23/03/2012

Arrêté d'attribution : 09 mai 2012 (**attention commencer les travaux avant : 09 mai 2014**)

**CG :**

**70 658 (20%)**

Accusé de réception dossier complet :

Arrêté d'attribution : 05.10.2012

**CONSEIL REGIONAL**

**141 316 (20%)**

Accusé de réception dossier complet :

Arrêté d'attribution : 10.09.2012

**ETAT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :**

Marché en cours de lancement en deux tranches : 1 pour la partie menuiserie qui sera attribuée en premier lieu, une autre pour l'atelier buchettes

**ETAT DES TRAVAUX :**

PC déposé le : 27 juillet 2012 obtenu

Il est précisé que le coût des travaux ne devrait pas être supérieur à ce qui est indiqué sur le plan de financement, au contraire. Le coût devrait être moindre, et permettre en cas d'imprévus, que l'enveloppe budgétaire ne soit pas dépassée, notamment au vu des subventions demandées.

Par ailleurs, il est rappelé que la communauté de communes doit investir pour permettre d'accueillir des activités. Depuis qu'elle a été créée, elle a permis de créer de nombreuses activités, et celles qui n'ont pas fonctionné ont été moins nombreuses que celles qui ont été infructueuses.

**PROJET : GALERIE NUMERIQUE**

**PLAN DE FINANCEMENT :**

<b>Galerie numérique</b>	73 415 €	Pays 2.0 Etat FMM	14 683 €	20%
		Pays 2.0 FEDER 33c	18 354 €	25%
		Pays 2.0 CRB bourgogne numérique	25 695 €	35%
		Autofinancement	14 683 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>73 415 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 415 €</b>	

## ETAT DES DEMANDES DE FINANCEMENT ET CONTACTS :

### **PAYS 2.0 ETAT FMM**

**14 683 €**

Accusé de réception : dossier complet le 12 septembre 2012

Arrêté d'attribution : /

### **FEDER :**

**18 354 €**

Accusé de réception : dossier **INCOMPLET** a compléter avec les pièces du marché (fait le 27.09.2012)

Arrêté d'attribution : /

### **PAYS CRB Bourgogne numérique**

**25 695 €**

Dossier complet : 4 septembre 2012

Arrêté d'attribution : /

## **ETAT DU MARCHÉ DE CONCEPTION - REALISATION :**

Marché public de conception réalisation lancé le 30. Juillet 2012

Date limite de réception des offres : 21 septembre 2012

Ouverture des plis prévue : 26 septembre 2012

La commission d'appel d'offres a retenu la société ON SITU pour un montant de 73 415 € HT.

Ce montant se décompose en deux tranches, une tranche ferme pour un montant de 6 195 € HT et une tranche conditionnelle pour un montant de 67 220 € HT.

**La notification n'a été signée pour le moment que pour la tranche ferme.**

## **ETAT DES TRAVAUX :**

/

## **PROJET : VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

La réunion qui s'est tenue avant le conseil avec l'ensemble des communes a permis de montrer à quel point les communes étaient satisfaites des travaux qui avaient été réalisés.

Seuls quelques points de détails ont été relevés, à savoir :

- Réaliser les dérasement après la mise en place de la couche de roulement avec une pelle à pneus, cela évitera que l'on ait à déraser de manière trop importante et que nous soyons contraints de faire les calages par la suite
- Nous réaliserions en interne que les fossés et les assainissements

Lors du prochain conseil communautaire, mi décembre, il serait opportun que les communes puissent avoir réalisé leurs choix en matière de voirie. En effet, nous pourrions ainsi commencer dès janvier à établir notre planning d'action. Il est à noter que certaines portions de voies sont encore subventionnables au titre des routes stratégiques du bois. Il est demandé aux communes de bien vérifier cet aspect.

## **2- SPANC: lancement du marché de travaux et suites à venir**

A la suite de la commission d'appel d'offres concernant le projet de réhabilitation des assainissements non collectifs, Monsieur le président, informe l'assemblée :

- Que quatre offres ont été réceptionnées à la communauté de communes des Portes du Morvan

- que la commission d'appel d'offres propose, conformément à la note obtenue selon les critères énoncés dans le cahier des charges, que :
  - le lot n° 1 soit attribué à l'entreprise LEMOINE pour un montant total de 202 555.50 € pour 24 installations
  - le lot n° 2 et 3 soit attribué à l'entreprise GALOSEAU pour un montant de 327 751.40 € pour 35 installations

Le dossier de demande de subvention a été déposé à l'agence de l'eau.

Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

REHABILITATION DES INSTALLATIONS A BRASSY ET SAINT ANDRE EN MORVAN			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX HT	476899,12	AGENCE DE L'EAU	312868,24
MO TTC	37314,77	PROPRIETAIRES	265051,31
TVA 7%	35994,97		
FRAIS DE CONSULTATION	2000,00		
FRAIS DIVERS (5% TRAVAUX et MO)	25710,69		
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>577919,55</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>577919,55</b>

### Dépenses par commune :

Saint André en Morvan (sans frais de consultation et frais divers)

TOTAL DEPENSES	
Total des dépenses HT	214 918,76 €
Maîtrise d'œuvre TTC	16 356,34 €
TVA 7%	16 189,26 €
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>247 464,36 €</b>

Brassy (sans frais de consultation et frais divers)

TOTAL DEPENSES	
Total des dépenses HT	261 980,36 €
Maîtrise d'œuvre TTC	20 958,43 €
TVA 7%	19 805,71 €
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>302 744,50 €</b>

Suite du SPANC sur la CCPM, ce qui reste à faire :

- Poursuite des **diagnostics de l'existant** sur les communes de Marigny l'Eglise, Empury, Pouques Lormes et Lormes : **900 environ sur 2013** (coût estimé pour l'agence de l'eau : 26 460 € soit 60% de 44 100 €)
- Réalisation des réhabilitations sur les communes de Bazoches, Saint Martin du Puy et Chaux, **115 environ sur 2013** (coût estimé agence de l'eau : 414 000 € soit 60% de 690 000)

- **140 études** à la parcelle sur Dun les Places (coût agence de l'eau : 13 860 € représentant 60% de 23 100 € ) **en 2013** et **70 réhabilitations** (coût estimé pour l'agence de l'eau : 252 000 soit 60% de 420 000 €) environ par la suite à prévoir en **2013-2014**
- **360 études à la parcelle** pour les communes de Lormes, Pouques-Lormes, Empury, Marigny l'Eglise **en 2014** (coût estimé pour l'agence de l'eau :35 640 € soit 60% de 59 400 €)
- **180 réhabilitations** sur ces mêmes communes en 2014-2015 (coût estimé pour l'agence de l'eau : 648 000 soit 60% de 1 080 000)

Une nouvelle négociation devra avoir lieu avec l'agence de l'eau pour obtenir ces financements

### 3- Information sur les ordures ménagères: test sur le ramassage des ordures, nouvel ambassadeur du tri, résultat du marché sur les cartes de déchetterie

Le test des emballages est actif depuis le début du mois de septembre. Les chiffres que nous avons pu obtenir à ce jour sont les suivants :

		tournées des sacs jaunes									
		total des sacs	nombre de points de collecte	sacs noirs	sacs roses	sacs roses refusés	total SACS JAUNES	sacs jaunes	sacs jaunes refusés	biodéchets	biodéchets refusés
450 kg	08/09/2011	jeudi	271	160	6	54	211	202	9	102	1
				2,21%		19,93%	77,86%	95,73%	4,27%		
580 kg	11/10/2011	jeudi	253	196	5	22	226	217	9	131	0
				1,98%		8,70%	89,33%	96,02%	3,98%		

Résultat du marché sur les cartes de déchetterie : le marché sera attribué à l'entreprise TRADIUM pour un coût total de 87 075 €, ce qui représente 7 275 € pour la CCPM.

### Questions diverses

#### LIEU DE MEMOIRE DE DUN LES PLACES

Monsieur le Président propose d'accepter le plan de financement suivant pour le projet de création d'un lieu de mémoire à Dun les Places

Dépenses		Recettes		%
		Subvention exceptionnelle CRB	65 641 €	15%
Montant des travaux	439 102 €	Subvention exceptionnelle CG	65 641 €	15%
		Etat DETR	140 000 €	32%
		Pays Nivernais Morvan CRB	80 000 €	18%
		Autofinancement	87 820 €	20%
<b>TOTAUX</b>	<b>439 102 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>439 102 €</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### MOTION :

**Le Conseil Communautaire appelle l'attention de Monsieur le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur le projet de révision qui prévoit , à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, une nouvelle définition des zones défavorisées modifiant les critères de zonage des zones défavorisées simples et de piémont.**

**La réforme s'appuie sur 8 critères liés au sol et au climat, délimitant des zones affectées de handicaps naturels importants sans tenir compte des aspects économiques et socio-démographiques.**

Les effets de cette révision seront extrêmement pénalisants pour les agriculteurs de la Nièvre et de l'ensemble de notre Région.

En effet, la Bourgogne est susceptible de perdre 20% des surfaces agricoles classées en zone défavorisée, ce qui représente une perte de 12 M€, sans préjuger des évolutions de la politique agricole commune, après 2013. Ils s'ajouteraient aux 32.Mds d'euros qu'elle perd actuellement suite au bilan de santé de la PAC . Tout cela en faisant abstraction de la baisse de 120 installations de jeunes agriculteurs par an

Au sein de la Région, notre département serait le plus sinistré, 70% des communes actuellement classées en zone défavorisée simple perdront leur classement ce qui correspondrait à une perte annuelle de 5M€ sur les 7,2 millions d'euros actuellement perçus au titre du soutien aux zones herbagères.

**Les conseillers communautaires inquiets du devenir de toute la profession agricole et des conséquences de ce nouveau coup porté aux territoires ruraux, demandent à Monsieur le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Pêche de renoncer à présenter à la Commission européenne, toute proposition de modification des zonages actuels.**